

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION N°2023.00573

DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE CONCERNANT LA PARTICIPATION DE SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE AU CAPITAL D'ÉNERGIES STÉPHANOISE ET APPORTS EN COMPTE COURANT D'ASSOCIER POUR FINANCER LES PREMIERS PROJETS

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 08 novembre 2023

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 52

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de voix : 59

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Jean-Luc BASSON donne pouvoir à Mme Françoise BERGER,

RECU EN PREFECTURE

Le 22 novembre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20231115-D20230057310

Date de mise en ligne : 22 novembre 2023

M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Bernard BONNET donne pouvoir à M. David FARA,
M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à Mme Frédérique CHAVE,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. Kamel BOUCHOU, M. André CHARBONNIER, M. Jordan DA SILVA,
M. Philippe DENIS, M. Guy FRANCON, M. Pascal GONON, M. Bernard LAGET,
M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION MODIFICATIVE CONCERNANT LA PARTICIPATION DE SAINT-ETIENNE METROPOLE AU CAPITAL D'ENERGIES STEPHANOISE ET APPORTS EN COMPTE COURANT D'ASSOCIER POUR FINANCER LES PREMIERS PROJETS

Par délibération en date du 10 février 2022, le Bureau Métropolitain de Saint-Etienne Métropole a voté l'entrée de Saint-Etienne Métropole au capital de la Société par Action Simplifiée (SAS) « Energies Stéphanoises ».

Cette société au capital social de 50 000 € a pour objectif premier le développement de l'énergie solaire photovoltaïque sur le territoire de la Métropole, dans le cadre de la démarche de solarisation lancée par Saint-Etienne Métropole et dont ses premiers actionnaires ont été lauréats.

Par délibération du 02 mars 2023, le Bureau Métropolitain a voté la proposition de pacte d'actionnaire conclu entre les futurs actionnaires, à savoir Saint-Etienne Métropole, la SEM Soleil et Energie Partagée Investissement.

Cependant, une étude juridique menée par la SEM Soleil a conclu que l'actionnariat envisagé aboutirait à donner à la structure le caractère d'entité adjudicatrice (car détenue par une majorité de capitaux publics). Compte tenu de la volonté partagée des actionnaires de conserver un outil de droit privé, une nouvelle proposition de répartition du capital est proposée, Energie Partagée Investissement conservant 51 % des parts, Saint-Etienne Métropole 30 % (pour un coût de 22 500 €) et la SEM Soleil 19 %.

Par ailleurs, afin de lancer les premiers projets de la SAS Energies Stéphanoises dès cette fin d'année 2023, un apport en compte courant d'associé d'un montant de 420 000 € est nécessaire. Il sera remboursé, avec intérêt, en grande partie d'ici fin 2024 (348 000 €), grâce à un refinancement bancaire une fois les installations mises en service. Le reste (72 000 €) sera remboursé, toujours avec intérêts, dans un délai de 14 ans en fonction des besoins de financement de la société.

Les autres associés de la société sont également sollicités, au prorata de leur détention du capital, pour contribuer au financement de la première tranche de projet, dont le coût est évalué à 1 450 000 €.

Ainsi :

- Energie Partagée Investissement apporte 714 000 € (dont 591 500 € à rembourser en 2024 et 122 500 € à rembourser dans un délai de 14 ans)
- La SEM SOLEIL apporte 266 000 € (dont 220 500 € à rembourser en 2024 et 45 500 € à rembourser dans un délai de 14 ans).

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- approuve le nouveau pacte d'actionnaire de la Société Energies Stéphanoises, ses statuts et autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à le signer, ses statuts et tout document afférant ;
- autorise Saint-Etienne Métropole à devenir actionnaire minoritaire de la SAS Energies Stéphanoises à hauteur de 30 % du capital pour un montant de 22 500 € ;
- autorise l'apport d'un financement en compte courant d'associés à la SAS Energies Stéphanoises pour un montant total de 420 000 € ;
- les dépenses correspondantes seront imputées à la section investissement du budget de la Direction Développement Durable et Energie, au chapitre 26 de l'exercice 2023.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

M. Marc CHAVANNE ne prend pas part au vote.

Pour extrait
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

La Deuxième Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE